

Département

COMMUNE D'AIGUILLON

Lot et Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU MARDI 21 AVRIL 2026

Nombre de
membres du
conseil : 27
En exercice : 27
Qui ont pris part
à la réunion 22

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune d'Aiguillon s'est réuni en séance, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence de monsieur Christian GIRARDI, Maire.

Date de
convocation :
2 avril 2026

Etaient présents : 22

MM Christian GIRARDI, Christophe MELÔN, Lise ROSSET, Henri NEBLE, Michèle BEUTON, Joël JACOB, Jeanne BOUCHERES, Jacques NADALUTTI, Bernadette CAPDEVILLE, Marie BAY, Joël BIN, Luz-Victoria MELÔN, Thierry BORDIN, Ahmed ABBASSI, Nicolas PIAZZON, Eric LE MOINE, Nicole MOSCHION, Catherine LARRIEU, Monique ZANUTTO, Michel PEDURAND, Martine TOULEMONDE, Frédéric SACRÉ

Objet de la
délibération

Étaient absents : 5

Cidalia BARRADAS VALERIO, Andreia FRANCO, Alain LAFON, Martine CHASSAGNE, Daniel GRISEY

VIE DU CONSEIL
MUNICIPAL

Pouvoirs de vote :3

Alain LAFON à Madame Catherine LARRIEU
Martine CHASSAGNE à Monsieur Henri NEBLE
Daniel GRISEY à Madame Lise ROSSET

-
Election des
délégués au
Syndicat
Départemental
SMAVLOT

Secrétaire de séance : Madame Lise ROSSET**Assistaient à la séance :**

Madame Martine BEVILACQUA, Directrice Générale des Services
Madame Isabelle CALAFAT, Assistante de direction

⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'exposé
suivant :

Pour faire suite au renouvellement de l'équipe municipale du 22 mars 2026, il est nécessaire de procéder à l'élection des représentants de la commune au sein des organismes extérieurs dont elle est membre.

Ainsi, le Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée du Lot en Lot-et-Garonne (SMAVLOT 47) prévoit que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant par Commission géographique Grand Cycle de l'Eau. La commune d'Aiguillon est concernée par les commissions géographiques « Lot » et « Affluent du Lot ». Les délégués titulaires et suppléants peuvent être les mêmes pour les deux commissions.

Monsieur le maire invite le conseil municipal à délibérer.

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré
à l'unanimité

- DÉCIDE de désigner les mêmes délégués pour les deux commissions,
- DÉSIGNE les délégués suivants pour la Commission « Lot » et la Commission « Affluent du Lot »

Titulaire	Suppléant
Henri NEBLE	Lise ROSSET

- MANDATE Monsieur le Maire pour en informer l'organisme concerné.

Le Maire,
Christian GIRARDI



La secrétaire de séance,
Lise ROSSET

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Lise Rosset", written over the printed name.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr